



(19)

Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 220 978 B2

(12)

NOUVEAU FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention de la
décision concernant l'opposition:
10.04.1996 Bulletin 1996/15

(51) Int. Cl.⁶: **A47K 3/22**

(45) Mention de la délivrance du brevet:
25.07.1990 Bulletin 1990/30

(21) Numéro de dépôt: **86402081.3**

(22) Date de dépôt: **23.09.1986**

(54) Volet pare-douche articulé pour baignoire

Klappbare Duschtrennwand für Badewanne

Articulated shower shield for a bath tub

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

(30) Priorité: **25.09.1985 FR 8514197**

(43) Date de publication de la demande:
06.05.1987 Bulletin 1987/19

(73) Titulaire: **Borstcher, Georges**
F-78120 Rambouillet (FR)

(72) Inventeur: **Borstcher, Georges**
F-78120 Rambouillet (FR)

(74) Mandataire: **Madeuf, René Louis et al**
Cabinet Madeuf,
Conseils en Propriété Industrielle,
3, Avenue Bugeaud
F-75116 Paris (FR)

(56) Documents cités:

DE-A- 2 616 944	DE-C- 1 932 726
DE-U- 7 728 678	FR-A- 2 229 372
FR-A- 2 530 939	FR-A- 2 563 098
FR-A- 2 575 650	US-A- 742 763
US-A- 1 604 810	US-A- 3 346 992
US-A- 3 820 282	US-A- 3 864 875
US-A- 3 955 239	

EP 0 220 978 B2

Description

La présente invention concerne les volets pare-douche articulés qui sont mis en oeuvre au-dessus de baignoires et qui peuvent, en position de repos, être amenés contre l'un des murs auxquels la baignoire est adossée.

L'invention concerne plus particulièrement encore ceux de ces volets pare-douche qui sont à la fois articulés et prévus pour coulisser verticalement afin, par exemple, d'être amenés au-dessus d'une robinetterie d'alimentation, au-dessus d'un porte-savon ou au-dessus d'un autre objet pouvant se trouver au voisinage d'un des bords de la baignoire. Une réalisation de ce type est montrée dans le document FR-A-2 530 939.

FR-A-2 229 372 de son côté fait connaître un paravent apte à être installé sur un bac à douche ou sur une baignoire pour former une cabine de douche, avec un panneau fixe, monté à une extrémité d'un bord longitudinal du bac ou de la baignoire, et au moins un panneau déplaçable dans le sens de ce bord longitudinal, chaque panneau déplaçable étant muni à son bord supérieur, et avantageusement aussi, à son bord inférieur, d'un élément de cadre horizontal qui sert à son guidage et s'emboîte télescopiquement avec un élément de cadre correspondant du panneau voisin plus proche que lui de l'extrémité du bord longitudinal à partir de laquelle se déploie le paravent, le panneau situé à l'extrémité du bord longitudinal de la baignoire pouvant être soulevé au-dessus du bord longitudinal du bac ou de la baignoire au moyen d'un mécanisme de relevage qui comporte un support apte à être fixé à un mur approprié, sur lequel est montée à rotation une plaque qu'un levier de manœuvre peut faire pivoter entre deux positions et qui porte un ergot excentré engagé dans un trou oblong horizontal d'une ferrure du panneau, de telle façon que dans la première position de la plaque, l'ergot excentré se trouve dans sa position basse, à une extrémité du trou oblong, et maintient le panneau en position basse, tandis que dans la seconde position de la plaque, l'ergot se trouve en position haute, à l'autre extrémité du trou oblong, et maintient le panneau en position haute.

L'invention vise à perfectionner les dispositifs de relevage connus de telle sorte que le panneau ou volet rabattable puisse passer au-dessus de la robinetterie.

Conformément à l'invention, le volet pare-douche pour baignoire, devant pouvoir être placé au-dessus d'une robinetterie dans lequel un profilé guidé par un profilé de guidage et coulissant verticalement est prévu pour le support d'un axe sur lequel est articulé au moins le volet déplaçable verticalement, le profilé coulissant étant relié à un vérin à gaz également relié au profilé de guidage contenant ledit vérin à gaz qui maintient le volet en position haute d'équilibre au-dessus de la baignoire pour qu'une très faible force soit seulement nécessaire pour faire descendre le volet dans une position pour laquelle il est maintenu par des moyens de verrouillage pour qu'un bourrelet d'étanchéité fixé à sa base prenne appui sur le bord longitudinal de la baignoire.

Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Une forme de réalisation de l'objet de l'invention est représentée, à titre d'exemple non limitatif, au dessin annexé.

La fig. 1 est une perspective schématique d'un volet pare-douche articulé faisant application de l'invention.

La fig. 2 est une coupe très agrandie vue sensiblement suivant la ligne II-II de la fig. 1.

La fig. 3 est une coupe vue sensiblement suivant la ligne III-III de la fig. 2.

La fig. 4 est une élévation latérale correspondant à la fig. 1 et illustrant une caractéristique particulière.

La fig. 1 illustre, d'une manière schématique, une baignoire 1 munie au-dessus d'un de ses petits côtés d'une robinetterie 2 et d'au moins un volet pare-douche 3 qui est relié à un profilé de support 4 fixé au mur 5. Le profilé de support 4 comporte un mécanisme décrit dans ce qui suit et qui permet de faire pivoter le volet pare-douche 3, depuis la position dans laquelle il est représenté en trait plein contre le mur 5 et au-dessus de la robinetterie 2, jusqu'à une position 3a pour laquelle, le volet, représenté en traits mixtes, est abaissé pour prendre appui sur le côté longitudinal de la baignoire 1 et empêcher ainsi la projection d'eau.

La fig. 2 montre que le profilé de support 4 est muni d'une semelle 4a fixée au mur 5 par des vis 6. Les côtés latéraux du profilé 4 qui sont perpendiculaires à la semelle 4a, délimitent avec cette dernière une sorte d'étrier.

Le profilé de support 4 contient un profilé de guidage 7 qui est engagé à frottement doux entre les côtés latéraux du profilé 4. La profondeur du profilé de guidage 7 est moindre que celle du profilé 4 pour laisser libre un espace 8 entre le fond du profilé 7 et la semelle 4a.

Il est avantageux, comme l'illustre le dessin, que des vis 9, par exemple portées par des boutons moletés 10, soient vissées dans les côtés latéraux du profilé de guidage en passant par des lumières 11 (fig. 3) en forme de boutonnières que présente le profilé de support 4. De cette manière, il est possible de corriger des défauts de verticalité que peut présenter le mur 5.

Le profilé de guidage 7 comporte des éléments de guidage 12, par exemple des nervures en queue d'aronde, qui servent à guider verticalement un profilé coulissant 13. Le profilé coulissant 13 comporte des éléments de guidage 14 qui sont complémentaires aux éléments de guidage 12, par exemple des nervures en queue d'aronde.

Le profilé coulissant 13 fait saillie au-delà des côtés latéraux du profilé de guidage 7 et du profilé de support 4, et ce profilé 13 forme un fourreau 15 pour contenir un axe 16 sur lequel sont fixées des platines 17 destinées

à supporter le volet 3 et, éventuellement, d'autres volets reliés de manière coulissante ou articulées à ce volet 3.

Comme illustré à la fig. 3, le profilé de guidage 7 supporte intérieurement, par exemple par son fond, une console 18 sur laquelle est monté un vérin à gaz 19 dont la tige de piston 20 est reliée à une console 21 fixée au profilé coulissant 13. Le vérin à gaz 19 est prévu pour maintenir soulevé le profile coulissant 13, c'est-à-dire pour maintenir le volet 3 dans la position illustrée en trait plein à la fig. 1. La force du vérin 19 est cependant avantageusement calculée pour que le volet soit pratiquement en position d'équilibre de sorte qu'une très faible force est seulement nécessaire pour le faire descendre à la position 3a de la fig. 1, position dans laquelle il peut être maintenu ensuite par tout moyen de verrouillage approprié.

Pour faciliter la descente et le maintien en position basse du profilé coulissant, il est avantageux, comme le montre le dessin, de munir la console 21 d'un doigt 22 passant dans une lumière 23 du profilé de guidage 7. Le doigt 22 est relié à un ou plusieurs cordons de tirage 24 passant sur une ou des poulies 25 montées dans l'espace 8 sur le fond 4a du profilé de support 4.

La fig. 4 montre que les cordons de tirage peuvent être fixés, par exemple, sur des boutons 26.

Outre ce qui précède, il est avantageux, comme le montre la fig. 3, de munir la base du profilé de support 4 d'une garniture d'étanchéité 27 et de munir aussi la base du volet 3 d'un bourrelet d'étanchéité 28, ces garniture et bourrelet prenant ainsi appui sur le bord longitudinal de la baignoire 1.

L'invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation représenté et décrit en détail, car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre. En particulier, dans une version simplifiée, le profilé de support 4 peut être supprimé et, dans ce cas, le profilé de guidage 7 est directement fixé au mur 5, par exemple au moyen de vis traversant son fond.

Revendications

1. Volet pare-douche pour baignoire, devant pouvoir être placé au-dessus d'une robinetterie dans lequel un profil (13) guidé par un profilé de guidage (7) et coulissant verticalement est prévu pour le support d'un axe (16) sur lequel est articulé au moins le volet (3) déplaçable verticalement, le profilé coulissant (13) étant relié à un vérin à gaz (19) également relié au profilé de guidage (7) contenant ledit vérin à gaz (19) qui maintient le volet (3) en position haute d'équilibre au-dessus de la baignoire pour qu'une très faible force soit seulement nécessaire pour faire descendre le volet (3) dans une position pour laquelle il est maintenu par des moyens de verrouillage (26) pour qu'un bourrelet d'étanchéité (28) fixé à sa base prenne appui sur le bord longitudinal de la baignoire (1).

2. Volet suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le profilé de guidage (7) est disposé à l'intérieur d'un profilé de support (4) auquel il est relié par des vis (9) traversant des lumières (11) pour le réglage de la verticalité du profilé de guidage (7) par rapport au mur (5) auquel est fixé le profilé de support (4).

3. Volet suivant l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les moyens de verrouillage comportent un doigt (22) porté par une console (21) fixé au profilé coulissant (13), ledit doigt (22) traversant une lumière (23) du profilé de guidage (7) et étant relié à au moins un cordon de tirage (24) destiné à être fixé à des boutons (26) montés sur le profilé de support (4).

4. Volet suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par des garnitures d'étanchéité (27) fixées à la base du profilé de support (4).

Claims

1. Shower shield for bath-tub, which must be able to be placed above a tap assembly in which a profile (13), that is guided by a guiding profile (7) and is vertically sliding, is provided for supporting a spindle (16) on which is articulated at least the vertically movable shield (3), the sliding profile (13) being connected to a gas cylinder (19) that is also connected to the guiding profile (7) containing said gas cylinder (19) that maintains the shield (3) in an upper balanced position above the bath-tub in order that a very small force is only necessary for causing the shield to go down in a position for which it is maintained by locking means (26) so that a sealing pad that is fixed to the base thereof will bear on the longitudinal edge of the bath-tub (1).
2. Shield according to claim 1, characterized in that the guiding profile (7) is placed within a support profile (4) to which it is connected by means of screws (9) extending through slots (11) for the vertical adjustment of the guiding profile (7) with respect to the wall (5) to which is fixed the support profile (4).
3. Shield according to one of claims 1 and 2, characterized in that the locking means comprise a finger (22) carried by a bracket (21) fixed to the sliding profile (13), said finger (22) extending through a slot (23) of the guiding profile (7) and being connected to at least one pull cord (24) designed to be fixed to studs (26) mounted on the support profile (4).
4. Shield according to one of claims 1 to 3, characterized by sealing members (27) fixed to the base of the support profile (4).

Patentansprüche

1. Duschtrennwand für eine Badewanne, die oberhalb einer Armatur angeordnet werden kann und bei der ein von einem Führungsprofilteil (7) geführtes und vertikal verschiebbares Profil (13) vorgesehen ist, das eine Achse (16) trägt, an der wenigstens die vertikal verstellbare Trennwand (3) angelenkt ist, wobei das verschiebbare Profilteil (13) mit einem Gasdruckzylinder (19) verbunden ist, der auch mit dem Führungsprofilteil (7) verbunden ist, das den Gasdruckzylinder (19) enthält, der die Trennwand (3) in einer angehobenen Gleichgewichtsstellung oberhalb der Badewanne so hält, daß nur eine sehr geringe Kraft notwendig ist, um die Trennwand (3) in eine Stellung abzusenken, in der sie von Verriegelungsmitteln (26) so gehalten ist, daß ein an der Unterseite der Trennwand befestigter Dichtungsstreifen (28) auf dem Längsrand der Badewanne (1) aufliegt. 5
2. Trennwand nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das Führungsprofilteil (7) im Inneren eines Trägerprofilteils (4) angeordnet ist, mit dem es durch Schrauben (9) verbunden ist, welche durch Öffnungen für die Regulierung der vertikalen Ausrichtung des Führungsprofilteils (7) bezüglich der Wand (5), an dem das Trägerprofilteil (4) befestigt ist, hindurchgehen. 10
3. Trennwand nach einem der Ansprüche 1 und 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Verriegelungsmittel einen Zapfen (22) enthalten, der von einem an dem verschiebbaren Profilteil (13) befestigten Stützteil getragen ist, wobei der Zapfen (22) durch eine Öffnung (23) des Führungsprofilteils (7) hindurchgeht und mit wenigstens einem Zugseil verbunden ist, das dafür vorgesehen ist, an Knöpfen (26) befestigt zu werden, die an dem Trägerprofilteil (4) angebracht sind. 15
4. Trennwand nach einem der Ansprüche 1 bis 3, gekennzeichnet durch Dichtungen (27), die an der Unterseite des Trägerprofilteils (4) befestigt sind. 20

30

35

40

45

50

55

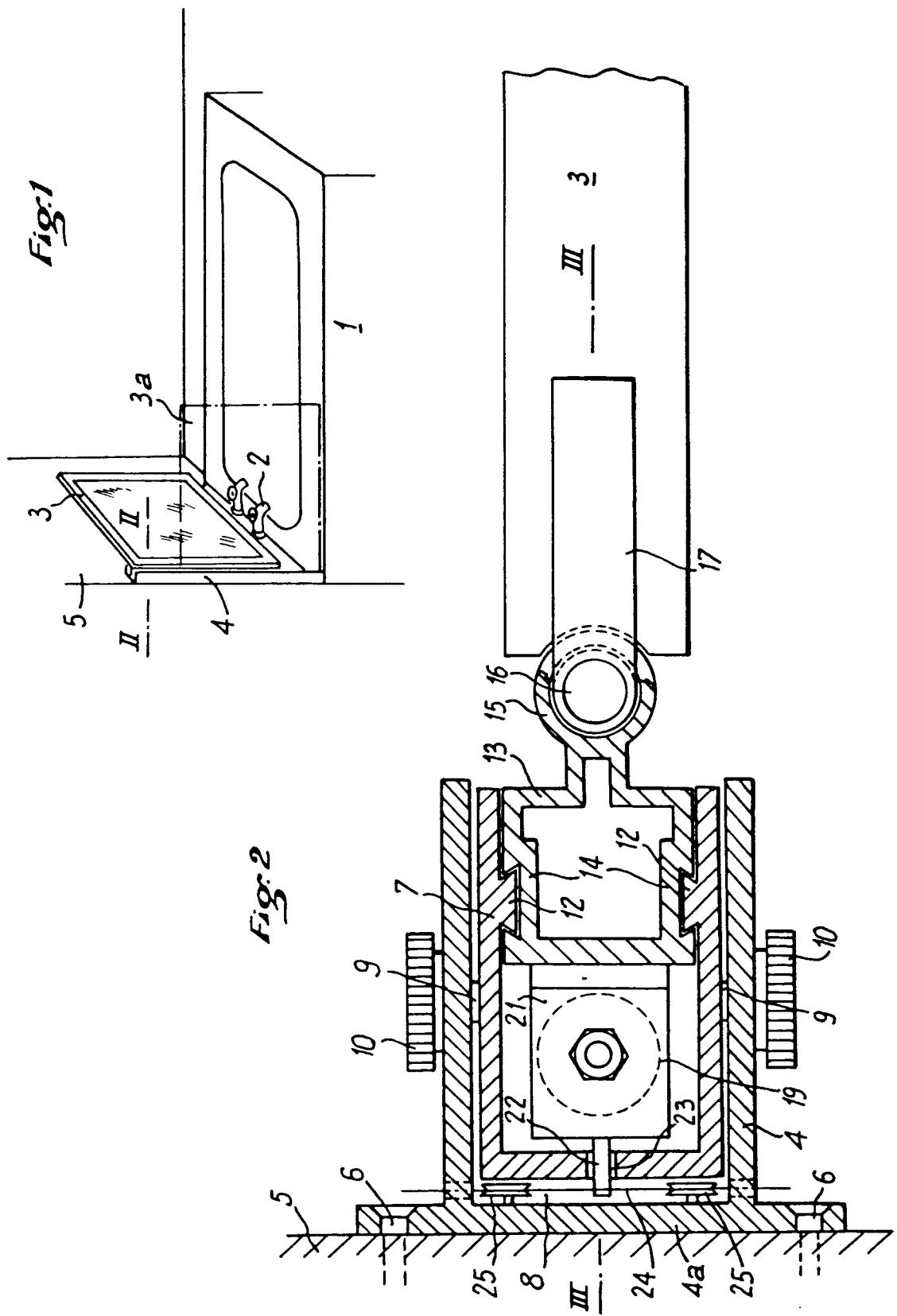


Fig.3

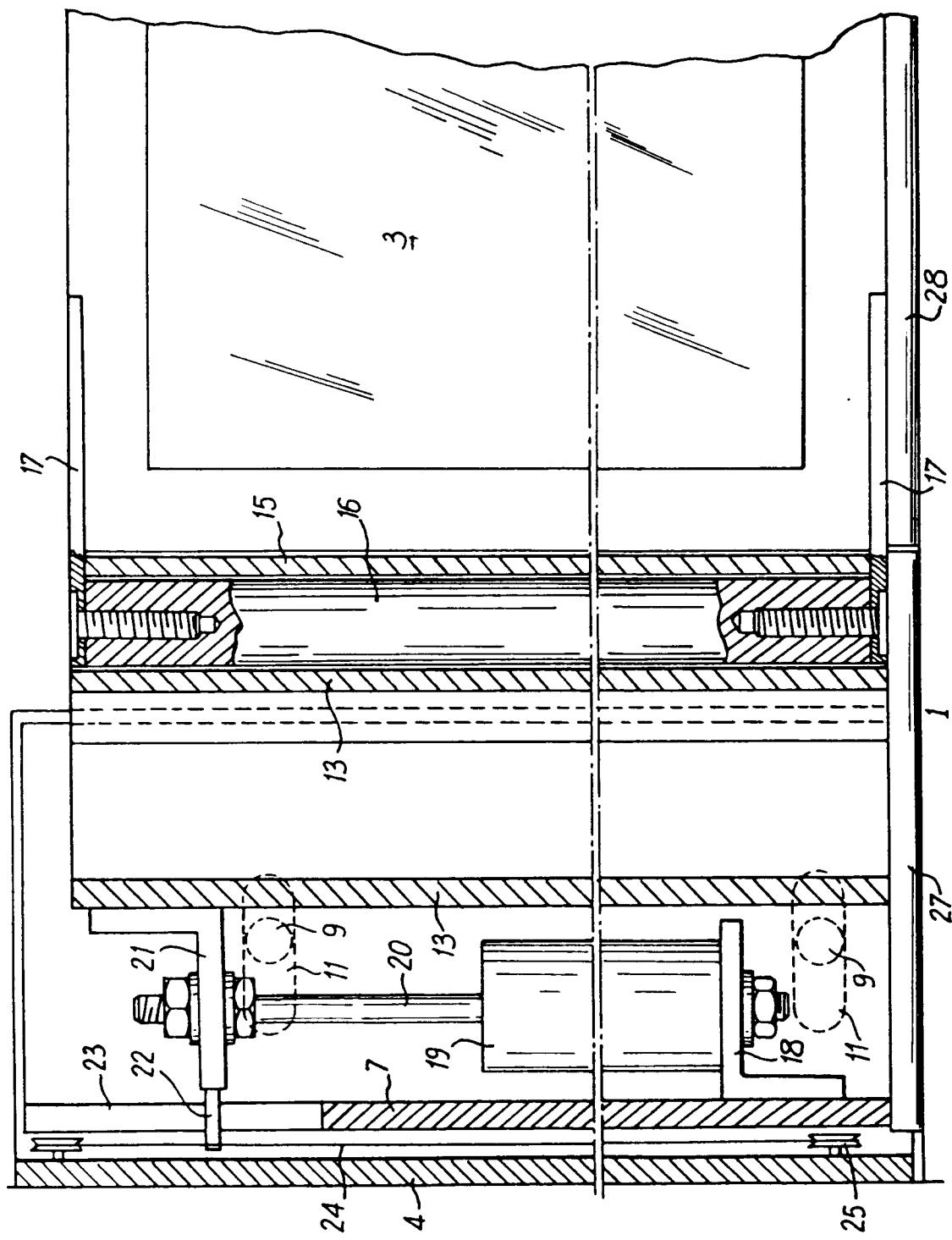


Fig.4

